

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 8 juillet 2019

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
25

**AFFAIRES DE PERSONNEL**

***6/ Risque prévoyance : mandat au Centre de Gestion***

Les agents de la commune peuvent profiter en matière de prévoyance du dispositif de garanties d'assurances mutualisées mis en œuvre par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

L'actuelle convention arrivera à échéance le 31 décembre 2019.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose de mettre à nouveau en place, après avis d'appel à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque prévoyance pour les collectivités lui ayant donné mandat, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il est rappelé que par délibération en date du 26 novembre 2012, la commune avait délibéré :

- pour autoriser l'adhésion à la convention 2013/2018 de participation mutualisée pour le risque complémentaire santé et prévoyance
- sur les niveaux de participation de la commune pour les deux risques précités.

Dans l'intervalle, s'agissant du seul risque prévoyance, la convention initiale a été prolongée d'une année par avenant conclu par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

En séance du Comité Technique du 10 avril 2019, un avis favorable a été rendu en faveur :

- du projet d'une nouvelle convention de participation mutualisée pour le risque prévoyance via le Centre de Gestion du Bas-Rhin,
- du principe du maintien du niveau actuel de participation de la commune pour ce risque. Cette question sera à nouveau instruite à l'aune des résultats obtenus à l'issue de la procédure de consultation des opérateurs économiques, lors du choix définitif quant à l'adhésion ou non à la convention de participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va prochainement engager et lui donne mandat pour souscrire avec un prestataire retenu, après mise en concurrence, une convention de participation pour le risque en question, convention qui sera ensuite soumise à nouveau au Conseil Municipal

REÇU EN PREFECTURE

le 15/07/2019

Application agréée E-legal.com

99\_DE-067-216703439-20190708-2019\_07\_08\_

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à toute décision :

- de signer une nouvelle convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin,
- de statuer définitivement sur les niveaux de participation communale, concernant le risque prévoyance pour la période postérieure au 31 décembre 2019

AUTORISE Mme le Maire à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Cécile DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE

le 15/07/2019

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-067-216703439-20190708-2019\_07\_08\_